

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

## Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis				Date d'inspection		
Garderie McLaughlin Inc.	2023092				Le 27 octobre 2025		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Centre éducatif des trois chênes 3				(506) 383-8119			
Adresse							
Bureau 620 McLaughlin Promenade Moncton NB E1A	1R6						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sophie Powers		Mentor en assurance de la qualité					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour	Date d'attestation de la conformité	
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		11(a) 16		16 se	pt. 2025	22 sept. 2025	
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.		12(3) 0		02 se	pt. 2025	22 sept. 2025	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.		24(1)(c)(vii)		16 se	pt. 2025	22 sept. 2025	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
Commentaires généraux							
Aucune visite sur les lieux n'a eu lieu							
Les preuves de conformité ont été envoyées à la Mentore	en Assur	ance	e de la Q	ualité	par courrie	l.	
Les lacunes sont maintenant conformes.							
original signé par Sophie Powers			Le 2	27 octo	obre 2025		

Signature de la personne responsable de la delivrance de permis	Date
original signé par Anise Lapointe	Le 27 octobre 2025
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date